



Demande d'intervention d'un huissier de justice

Par **lulu6**, le **01/04/2013** à **02:48**

Bonjour,

En janvier 2012, j'ai fait appel à une société de plomberie pour la réparation de la fuite de mon radiateur.

Étant donné que le travail avait été mal réalisé, j'ai contacté à plusieurs reprises ladite société, sans succès.

En dernier recours, j'ai décidé de déposer ma plainte au tribunal de proximité de Paris 20ème.

La décision a été prise en novembre 2012 que ladite société me verse des dommages de 524 euros. A ce jour, je n'ai toujours pas reçu ce versement.

En conséquence, je souhaiterais faire intervenir un huissier de justice pour faire valoir mes droits. J'aimerais connaître le coût de la prestation d'un huissier de justice.

Dans l'attente de votre retour.

Cordialement.

Par **moisse**, le **01/04/2013** à **18:37**

Le minimum est de notifier de toute urgence la décision au plombier.

Pas de notification, pas de paiement.

Il faut donc confier la grosse du jugement à un huissier.

Vous devrez régler à l'huissier un petit pourcentage, le reste sera perçu directement par cet auxiliaire auprès de votre débiteur.